



Pauvreté, exclusion : ce que peut faire l'entreprise

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
Problématique	7
Principe d'action	8
LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION AUJOURD'HUI EN FRANCE	11
Définitions	11
Données chiffrées concernant les conditions de vie et les inégalités sociales	13
La dimension psychologique de l'exclusion	15
Opinions, idées reçues sur la précarité et l'exclusion	19
PROPOSITIONS	27
CONCLUSION	111
REMERCIEMENTS	113

PROPOSITIONS

- **Proposition n° 1 : Recruter des personnes « employables » bien que précaires**
 - Ouvrir l'emploi aux personnes qui en sont exclues en privilégiant l'aptitude sur le diplôme
 - Recruter en fonction du niveau d'employabilité, ni moins ni plus
 - Confier le recrutement de certains collaborateurs à un organisme de médiation



- **Proposition n° 2 : Renforcer l'intégration des collaborateurs en précarité dans l'entreprise et son environnement**
 - Créer des processus d'intégration renforcés pour les collaborateurs en situation précaire
 - Élaborer une culture d'entreprise autour de l'intégration professionnelle des collaborateurs en grande précarité
 - Influencer le développement du logement social sur son territoire
- **Proposition n° 3 : Coacher plus particulièrement le collaborateur en grande précarité**
 - Missionner un « référent insertion en entreprise »
 - Professionnaliser le tutorat dans l'entreprise
 - Développer le parrainage par des personnes extérieures à l'entreprise
- **Proposition n° 4 : Concilier flexibilité et sécurité des parcours professionnels**
 - Ajuster la flexibilité interne aux personnes en situation précaire
 - S'interdire d'utiliser le CDD
 - Adhérer à un groupement d'employeurs
- **Proposition n° 5 : Augmenter l'employabilité des collaborateurs les plus précaires**
 - Créer des formations adaptées aux emplois peu qualifiés
 - Améliorer le dispositif de validation des acquis de l'expérience
 - Utiliser aussi l'apprentissage pour lutter contre l'exclusion
- **Proposition n° 6 : Organiser le co-développement des entreprises classiques et des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**
 - Commercer avec les SIAE
 - Échanger les compétences techniques et managériales
 - Créer des parcours professionnels entre les SIAE et les entreprises classiques
 - Participer aux fonds propres des SIAE
- **Proposition n° 7 : Mobiliser les réseaux des entreprises contre la précarité et l'exclusion**
 - Engager toutes les parties prenantes des entreprises
 - Développer la vocation sociale des chambres consulaires
 - Mobiliser les médias
- **Proposition n° 8 : Adopter une approche contractuelle**
 - Programmer des partenariats entre l'action sociale et les entreprises
 - Signer une Charte de l'entrepreneur solidaire
 - Élaborer des accords collectifs consacrés à la grande précarité et à l'exclusion

INSTITUT
MONTAIGNE

